
**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE
TENUE LE LUNDI 5 FÉVRIER 2018 À 19 H 30
SALLE DU CONSEIL**

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Christine Imbeau, conseillère
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Est également présente :

Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absent :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général

2018-039

MANDAT DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT la résolution 2017-012 par laquelle le conseil autorisait la mise sur pied du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT le travail accompli par ledit comité et la nécessité de le poursuivre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR: Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que, compte tenu de la multitude des enjeux associés à la zone A-16, du travail amorcé et du travail qu'il reste à faire, le conseil souhaite la poursuite des travaux du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16.

...2



Ville de Mont-Saint-Hilaire



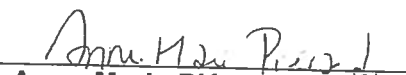
Que le mandat dudit comité soit établi comme suit:

- 1- Que ce comité voit à s'assurer de la transparence et de l'intégrité de la réflexion sur l'avenir de la zone A-16 et des zones AF-18, AF-19, H-111 et H-114-2;
- 2- Que le comité procède à l'analyse de divers scénarios, pour les zones A-16, AF-18, AF-19, H-111 et H-114-2, dont l'acquisition, par la Ville, des terrains, en tout ou en partie, non développés et l'adoption d'un plan particulier d'urbanisme pour ces zones;
- 3- Que le comité tienne compte dans ses réflexions des travaux du groupe de travail sur l'encadrement des collines Montérégiennes mis sur pied par la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 4- Que le comité documente les scénarios étudiés et donne son avis sur le processus de consultation requis pour que la population puisse se prononcer sur un scénario à retenir.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Ville de Mont-Saint-Hilaire


Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière



Recycle
Le papier est fabriqué à partir de fibres de bois
responsables. Pour en savoir plus, visitez
www.fsc.org

